

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 18 SEPTEMBRE 2018

Commune de VILLIERS LE MAHIEU

Yvelines

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille dix-huit, le 18 septembre à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué le 12 septembre 2018, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Frédéric FARÉ, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 14, Présents : 9, Votants : 11.

Étaient présents : Frédéric FARÉ, Christian COLLEU, Patrick BOURDEAUX, Emmanuelle DUCRET, Robert RIVOIRE, Jean-François LEROY, Adrien FARÉ, Patrice COUËDON et Susanna DEGAYE

Absents excusés : Madame Sandrine HAGNIER pouvoir à Monsieur Christian COLLEU

Monsieur André BRAUD pouvoir à Madame Emmanuelle DUCRET

Absents : Monsieur Jérôme CRIBIER

Madame Odile BRAUD

Monsieur Robert RANA

Secrétaire de séance : Mr Adrien FARÉ

1) Fonds de concours pour l'accessibilité PMR à l'église

Monsieur le Maire laisse la parole à Monsieur COUËDON.

Monsieur COUËDON indique que la commune de Villiers Le Mahieu souhaite mettre en place l'accessibilité aux ERP et que dans ce cadre il est envisagé de demander un fonds de concours à Cœur d'Yvelines.

Considérant que le montant du fonds de concours demandé n'excède pas la part du financement assurée, hors subventions.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Article 1 : Décide de demander un fonds de concours à Cœur d'Yvelines, en vue de participer à l'accessibilité PMR à l'église de Villiers Le Mahieu, à hauteur de 14 300€,

Article 2 : Autorise Monsieur le Maire à signer tout acte afférant à cette demande,

Article 3 : Précise que la recette sera inscrite à l'article 13251.

2) Fonds de concours pour l'accessibilité PMR à un arrêt de bus

Monsieur le Maire laisse la parole à Monsieur COLLEU.

Monsieur COLLEU indique que la commune de Villiers Le Mahieu, souhaite mettre en place l'accessibilité PMR, et que dans ce cadre il est envisagé de demander un fonds de concours à Cœur d'Yvelines,

Le montant du fonds de concours demandé n'excède pas la part du financement assurée, hors subventions

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Article 1 : Décide de demander un fonds de concours à Cœur d'Yvelines, en vue de participer à l'accessibilité PMR d'un arrêt de bus, à hauteur de 5000€,

Article 2 : Autorise Mr le Maire à signer tout acte afférant à cette demande.

Article 3 : Précise que la recette sera inscrite à l'article 13251

3) Autoriser Mr le Maire à signer la convention avec le Centre Interdépartemental de Gestion pour la mise en place Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD).

Mr le Maire informe le conseil municipal que le Centre Interdépartemental de Gestion nous propose de passer une convention avec eux afin de réaliser la mise en place du règlement n°2016/679, dit règlement général sur la protection des données (RGPD).

Monsieur le Maire propose de signer la convention afin que la commune puisse en bénéficier.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise Mr le Maire à signer la convention.

4) Adhésion de la commune de Vicq au SNIARC

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L. 5211-18,

Vu les statuts du Syndicat,

Vu la délibération no D18062102 du SNIARC, en date 21 juin 2018, approuvant la demande d'adhésion de la commune de VICQ au SNIARC,

Considérant que le périmètre syndical peut être étendu, par arrêté du représentant de l'État, par l'adjonction de communes nouvelles, sous réserve de l'absence d'opposition de plus du tiers des organes délibérants des membres,

Considérant la nécessité pour les communes adhérentes au SNIARC de se prononcer sur l'adhésion de la commune de Vicq au SNIARC.

En conséquence :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Approuve l'adhésion de la commune de Vicq.

5 et 6) Modification d'un poste à temps non-complet en filières animation et administrative

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que, suite à une réorganisation du centre de loisirs pendant les vacances scolaire, il est nécessaire de modifier le temps de présence de notre agent.

Actuellement notre agent est à 60% en filière animation et à 40% en filière administrative.

Suite à la nouvelle organisation, notre agent passera à 70% en filière animation et à 30% en filière administrative.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, d'adopter la modification du poste à temps non-complet en filière animation.

7) Questions diverses

Suite à une nouvelle organisation au 1er septembre 2018, Mr le Maire présente le nouvel organigramme de la mairie.

Information de Monsieur Christian COLLEU sur la recrudescence des dépôts sauvages de déchets. Cela pourrait correspondre avec la mise en place des cartes magnétiques du SIEED.

Monsieur Christian COLLEU informe que la voie douce est bientôt finie ; il reste la pose des lampadaires, des barrières à chaque extrémité de la voie douce ainsi que des panneaux de signalisation.

Monsieur Robert RIVOIRE présente une étude sur la mise en concurrence de prestataires pour renouvellement de l'imprimante de la collectivité et celle de l'école.

Monsieur Robert RIVOIRE informe le conseil municipal qu'il prépare le prochain flash pour une distribution fin septembre, il souhaite que ceux qui ont des informations les lui communiquent dès que possible.

Monsieur Patrice COUËDON informe des difficultés rencontrées par le livreur d'Yvelines Restauration pour les repas de la cantine. Les chèvres rentrent dans la cantine lorsqu'il dépose les repas, vu qu'il n'y a pas d'enclos il y a régulièrement des excréments sur le bas de la porte, du coup, il perd un temps considérable dans sa tournée car il doit nettoyer la cantine avant son départ et réussir à faire sortir les chèvres de la cantine.

Monsieur le Maire indique qu'une barrière sera mise afin de stopper les difficultés que rencontre le livreur en attendant que leur enclos soit fait pendant les vacances de la Toussaint.

Monsieur Patrice COUËDON précise ensuite que les travaux d'accessibilité de l'église sont terminés, il reste cependant le traçage de la place pour personne handicapée, au niveau du parking de la rue du centre, à effectuer.

Il ajoute que les travaux couverture de la chaufferie dans la 3ème classe sont également achevés.

Enfin, il présente en détail au Conseil Municipal, le projet de création d'un WC pour personnes à mobilité réduite, dans les sanitaires actuels des classes 1 et 2 jouxtant la mairie.